

Editorial

Avec près de 1 700 licenciés, la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon enregistre une hausse de plus de 10 % par rapport à la saison dernière ! Notre discipline continue donc d'attirer de plus en plus de monde.

Quasiment toutes les épreuves ont eu lieu et chacune d'elles a été une belle réussite !

Événement majeur de la saison, le Championnat de France des Ligues qui s'est déroulé à Fourmies le samedi 20 août 2016, a tenu toutes ses promesses puisqu'une de nos équipes juniors est montée sur la troisième marche du podium, du jamais vu dans notre région !

Un grand merci à tous ceux qui participent au développement de notre sport en Midi-Pyrénées au fil des ans, bienvenue aux nouveaux licenciés et bonne saison 2017 à tous !

Daniel BOISSIERE, Président

Licences, Réaffiliations & Epreuves

Les organisateurs peuvent inscrire leurs épreuves pour la saison 2017 et pourront paraître au calendrier des épreuves fédérales et régionales, sous réserve d'inscription avant le **vendredi 18 novembre 2016**.

Rappel de quelques dates importantes :

- Réaffiliations des clubs : du 01/09/2016 au 31/10/2016.
A compter du 1^{er} novembre 2016, la réaffiliation des clubs est toujours possible, mais une pénalité de retard est appliquée.
- Renouvellements de licence : du 01/09/2016 au 31/12/2016 (dès réaffiliation du club). A compter du 1^{er} janvier 2017, le renouvellement de licence est toujours possible, mais une pénalité de retard est appliquée.
- Période de mutation : du 27/09/2016 au 31/08/2017.

Stage Ligue

La Ligue Midi-Pyrénées a organisé du 13 au 17 août 2016 un stage sportif réservé aux jeunes sur le site de Cap' Découverte (81). 26 jeunes issus de 7 clubs ont pris part à ce regroupement annuel de 5 jours.



Au programme pour ces 13 jeunes filles et 13 jeunes garçons, pas moins de 15 entraînements dans les trois disciplines pour un total de 10 à 18 heures selon les âges et niveaux de pratique. Partage, entraînement et plaisir furent les trois mots d'ordre de ce stage et il semble qu'ils aient été respectés au vu des sourires et de la fatigue de chacun !

Modifications relatives au certificat médical



Suite à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de moins d'un an à la date de demande de licence ou de l'épreuve (pour les non licenciés) suffit désormais. Il

devient inutile de préciser le sport concerné ou la discipline concernée.

De plus, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans dans le cadre d'un renouvellement de licence.

Téléchargez le nouveau modèle de [certificat médical F.F.TRI](#).